

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 FEVRIER 2010

Présents : M. Jean-Marc BRULE – M. Lylian SENECHAL – Mme Odile MONTAGNE – Mlle Jessica DELATTRE – M. René LEBUCHOUX – Mme Lydia LABERTRANDIE – M. Jean-Jacques VILTO – Mme Annie NAIL – M. Philippe JEROME – Mme Catherine BENOIT – Mme Anne-Marie BOURGEOIS – M. Vincent LE SCORNET – Mme Angela TAGLIALAVORE – M. Simon MALMOUSTIER – Mme Berthe BARICAULT – M. Francis RUBEO-LISA – Mme Nelly DIF – M. Jean-Claude KLEIN – Mme Micheline ROLLET – Mme Isabelle PREVOT – Mme Liliana MEISTER – M. Jean-Louis DUVAL – M. Olivier CHAPLET – Mlle Emmanuelle BEAUDET – M. André SAURIOT

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

- Mme VANICAT à Mme MONTAGNE
- M. CHAIX à M. SENECHAL
- M. RAVARY à M. BRULE
- M. KIMPESA à M. VILTO

M. RUBEO-LISA est nommé Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

► **INSTALLE** M. Thierry KIMPESA, M. Jean-Claude KLEIN et Mme Micheline ROLLET dans leurs fonctions de conseillers municipaux, suite aux démissions de Mme LEDUC, Mme LEMAIRE et M. LAINEY de leurs postes de conseillers municipaux.

Vote : Unanimité

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°42/2009 du 10 décembre 2009**

Renouvellement du contrat de maintenance avec ADINES FORTIGATE pour le « Fire Wall » de sécurité de la Mairie.

➤ **Décision n°43/2009 du 10 décembre 2009**

Signature d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle polyvalente du complexe de Cesson-la-Forêt avec le Syndicat Intercommunal des Sports pour l'organisation du Goûter des anciens qui a eu lieu le 17 décembre 2009.

➤ **Décision n°44/2009 du 16 décembre 2009**

Signature d'une convention de participation financière pour l'encartage d'une invitation BATIRECO dans une publication municipale avec la Fédération BTP 77, le 23 janvier sur les « pompes à chaleur et l'habitat » dans le « Rendez-vous à Cesson » de janvier 2010.

➤ **Décision n°45/2009 du 21 décembre 2009**

Signature d'un contrat de service avec la société ARPEGE pour le produit PAYBOX SYSTEM. Ce produit permet le règlement des factures ou l'alimentation d'un compte-famille, consultables sur l'ESPACE FAMILLE.

➤ **Décision n°01/2010 du 21 janvier 2009**

Signature d'une convention de séjour ski avec l'association Loisirs Culturels, qui se déroulera du 20 au 28 février 2010 sur le centre d'accueil de Presolana (Italie) pour 12 enfants et 2 accompagnateurs.

Montant du contrat : 7 770 €

➤ **Décision n°02/2010 du 15 janvier 2010**

Signature d'une convention de partenariat avec la Scène Nationale de Sénart, pour la co-organisation du spectacle « OBLUDARIUM », sur le terrain situé à l'angle de l'avenue de la Zibeline et de l'allée des Chênes à Cesson-la-Forêt. Ce spectacle sera joué du vendredi 22 janvier au samedi 6 février 2010.

➤ **Décision n°03/2010 du 28 janvier 2009**

Signature d'une convention relative au Service de prévention des risques professionnels, placé auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne dont le siège est situé au 335, rue du Bois Guyot au Mée-sur-Seine (77350).

Cette convention est conclue pour l'année 2010.

Tarifification 2010 :

- actions sur le milieu professionnel (tarif horaire incluant les frais de déplacement) : pour les collectivités de moins de 50 agents et les collectivités

- relevant du contrat groupe d'assurance statutaire du personnel et ayant passé convention de gestion avec le CDG 77 (cas de Cesson) : 40 € (tarif 2009 : 34 €)
- actions de sensibilisation ou de formations thématiques (tarif journalier incluant les frais de déplacement pour les formations en « intra » ou en « intercommunalité ») : pour les collectivités de moins de 50 agents et les collectivités relevant du contrat groupe d'assurance statutaire du personnel et ayant passé convention de gestion avec le CDG 77 (cas de Cesson) : 380 € (tarif 2009 : 350 €)
- actions de formation des ACMO (tarif horaire étant précisé qu'une journée de formation équivaut à 6 heures d'intervention) : pour les collectivités de moins de 50 agents et les collectivités relevant du contrat groupe d'assurance statutaire du personnel et ayant passé convention de gestion avec le CDG 77 (cas de Cesson) : 40 € (tarif 2009 : 34 €).

➤ **Décision n°04/2010 du 28 janvier 2009**

Signature d'une convention relative à l'intervention du Conseiller en prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de Seine-et-Marne avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne situé au 335, rue du Bois Guyot au Mée-sur-Seine (77350). Cette convention est conclue pour l'année 2010.

Tarification 2010 :

- pour une mission d'inspection (tarif horaire incluant les frais de déplacement) : pour les collectivités de moins de 50 agents et les collectivités relevant du contrat groupe d'assurance statutaire du personnel et ayant passé convention de gestion avec le CDG 77 (cas de Cesson) : 40 € (tarif 2009 : 34 €).

▶ **APPROUVE sous réserve de l'introduction des remarques réalisées**, le procès verbal du conseil municipal du 18 novembre 2009.

Vote : Unanimité

▶ **APPROUVE sous réserve de l'introduction des remarques réalisées**, le procès verbal du conseil municipal du 25 novembre 2009.

Vote : Unanimité

▶ **APPROUVE sous réserve de l'introduction des remarques réalisées**, le procès verbal du conseil municipal du 16 décembre 2009.

Vote : Unanimité

▶ **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires 2010.

Nota : interruption de la séance de 22h50 à 23h30 pour le débat avec le public

▶ **DÉCIDE** de fixer la durée d'amortissement des biens incorporels de la façon suivante :

COMPTE	LIBELLE	DUREE
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	5 ans

DIT que les biens dont la valeur est inférieure à 800 € seront amortis en un an et **DIT** que seuls ces biens feront l'objet d'un amortissement et que, s'il fallait qu'une autre catégorie de biens devienne amortissable, une nouvelle délibération serait prise à cet effet.

Vote : Unanimité

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la Région Ile-de-France et le Département de Seine-et-Marne, la convention cadre pluriannuelle « Expérimentation d'une démarche Climat-Energie ».

Vote : 23 voix POUR

5 abstentions (*M. DUVAL, Mme PREVOT, M. CHAPLET, Mlle BEAUDET, M. SAURIOT*)

1 voix ne prend pas part au vote (*Mme MEISTER*)

► **DECIDE** de retirer de l'ordre du jour du conseil municipal la délibération relative à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le concours C.T.M.

Vote : Unanimité

► **SOLLICITE** le concours de l'Etat par le biais de la DGE pour mener à bien les travaux de réfection des groupes scolaires et des bâtiments techniques (hors CTM) ainsi que les travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics. **ARRETE** les modalités de financement des opérations subventionnables au titre de la DGE telles que définies dans les plans de financement, **DIT** que les crédits restant à la charge de la commune sont inscrits au BP 2010, section investissement, et **CHARGE** Monsieur le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Vote : Unanimité

► **DECIDE** de retirer de l'ordre du jour du conseil municipal la délibération relative à l'autorisation d'ester en justice sur les Télécommunications.

Vote : Unanimité

► **DONNE** son accord sur le projet de construction de 49 logements et **DECIDE** d'attribuer une subvention de 165 000 € à la société immobilière 3F, dont une première part sera versée sur l'année budgétaire 2010, le solde sur 2011.

Vote : Unanimité

► **DECIDE** de retirer de l'ordre du jour du conseil municipal la délibération relative à la dénomination d'une rue ZAC Plaine du moulin à vent proche Leroy Merlin.

Vote : Unanimité

► **DECIDE** de créer :

POUR LE SERVICE SOCIAL

- 1 poste de Rédacteur, à temps complet

POUR LA CRECHE FAMILIALE

- 1 poste d'infirmière de classe normale à temps complet

DIT que la présente délibération prendra effet au 01.03.2010 et **DIT** que les crédits sont prévus au budget,

Vote : Unanimité

► **APPROUVE** sous réserve de suppression des noms des représentants partis, le « Guide de la Commande Publique ».

Vote : Unanimité

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 17 février 2010

Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France,



Jean-Marc BRULE